

le 17 juillet 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9 et 10 juillet 2012

2012 DPP 17 Subvention (1.546 euros) et convention avec l'association le Mystère Bouffe dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances dans le 10e arrondissement.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 26 juin 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Le Mystère bouffe ;

Vu l'avis du conseil du 10e arrondissement, en date du 2 juillet 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention annuelle d'objectifs avec l'association Le Mystère bouffe.

Article 2 : Une subvention de 1.546 euros est attribuée à l'association Le Mystère Bouffe – 23, rue André Joineau 93310 Le Pré Saint Gervais - (tiers n° D02346, n° SIMPA 10828, dossier n° 2012-05666 : 254 euros, 2012-05937 : 346 euros, 2012-05938 : 254 euros, 2012-05939 : 346 euros, 2012-05940 : 346 euros).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 65, article 6574, rubrique 422 "Action socio-éducative", ligne P006 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la prévention et la sécurité", du budget municipal de fonctionnement de l'exercice 2012 et des exercices ultérieurs.